

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE

GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Travaux réalisés
- Budget
- Chiffres et statistiques
- Transport à la carte
- Des plaquettes pour le chauffage
- Centre du village... suite
- Les hirondelles c'est chouette
- Les chemins d'art
- La chapelle rénovée
- État civil
- Il y a cent ans



REALISATIONS & PRINCIPALES DEPENSES

*** 2005 ***

l'année écoulée aura été calme au niveau des travaux d'aménagement du centre du village.

Cette pause dans nos projets, est due au manque de moyens pouvant être dégagés, du budget 2005, ainsi que sur l'incertitude d'obtention d'une subvention Européenne, promise par l'état au moment du dépôt de nos dossiers, qui finalement s'est transformée en dotation exceptionnelle de l'état, à hauteur de 118312 € au lieu de 381000 € initialement promis.

TRAVAUX REALISES

Centre de loisirs fermeture du hangar

- * Maçonnerie entreprise DIEUDONNE . sarl 10817.34 €
- * Menuiserie réalisée par l'ouvrier Communal

Eclairage public

- * pose de 2 candélabres rue du Breuchot 6433.28 €
Entreprise HAEFLI .

ENTRETIEN DE VOIRIES & RESEAUX

- * Déneigement décembre 2004
janvier/février/mars 2005
Entreprise DI BIAGIO . Ph 4177.34 €
- * Curage de fossé
Entreprise MATE . sarl 310.96 €
- * Entretien des lampes de rues
Entreprise DEMUTELEC . 411.79 €

* Travaux d'amorce de branchement SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY	882.73 €
* Travaux d'entretien en forêt ONF.	1019.13 €

TRAVAUX EFFECTUES EN 2004 FACTURES EN 2005

CENTRE DU VILLAGE

* COLAS/EST travaux public	178534.24 €
* HAEFLI éclairage public	43679.53 €
* TECHNO VERT paysagiste (pavés, espaces verts, mobilier urbain, plantations)	113829.97 €
* SIAGEP enfouissement des réseaux	17605.02 €
* SCOOP coordination des travaux	1373.02 €

SOLDE DES TRAVAUX DU GIRATOIRE

* DDE maîtrise d'œuvre	29620.04 €
* FCIE éclairage rond – point	9211.14 €

SUBVENTIONS OBTENUES EN 2005

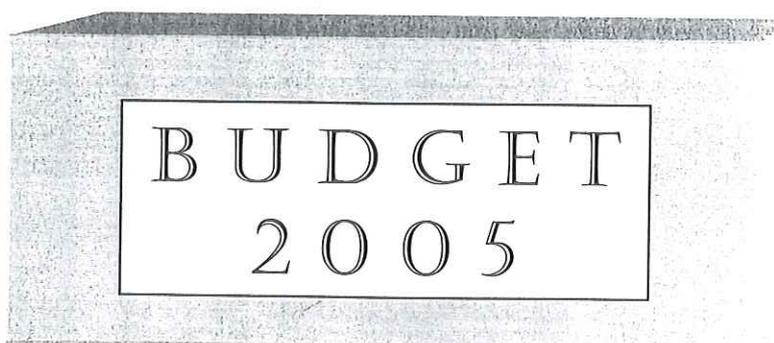
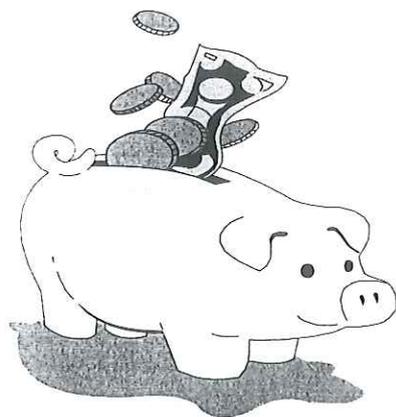
* REGION (centre du village)	122000.00 €
* CONSEIL GENERAL (centre du village & giratoire)	42433.68 €
* SIAGEP (éclairage public centre du village)	8858.60 €
* FEOGA (EUROPE) solde giratoire	16477.04 €
* DGE (ETAT) solde giratoire	28000.00 €
* ETAT (subv / exceptionnelle centre du village 1° tranche)	26550.00 €

PREVISIONS * 2006 *

Poursuite des travaux d'aménagement du centre du village. Démarrage des travaux de la résidence des aînés en partenariat avec l'Office Départemental HLM du Territoire de Belfort ,et du Conseil Général .

De la Communauté de Communes du Pays sous Vosgien concernant la promotion de cette réalisation .

En fonction des possibilités budgétaires : Amélioration de l'éclairage public, et entretien De voirie .



Section de Fonctionnement

DEPENSES

➤ charges à caractère général	54 230
➤ charges de personnel	30 257
➤ autres charges de gestion courante	41 385
➤ charges financières	17 000
➤ dépenses imprévues	0
➤ virement à la section d'investissement	44 058

Total Dépenses 187 200 €

RECETTES

➤ vente de produits	2 460
➤ impôts et taxes	83 594
➤ dotations, participations	98 032
➤ autres produits de gestion courante	114
➤ produits exceptionnel	3 000

Total Recettes 187 200 €

Section d'Investissement

DEPENSES

➤ dépenses d'équipement	470 731.28
➤ remboursement d'emprunts	97 000.00
➤ dépenses imprévues	0

Total Dépenses 567 731.28 €

RECETTES

➤ résultat antérieur reporté	62 324.98
➤ subventions d'équipement	318 699.11
➤ remboursement TVA	70 000.00
➤ affectation en réserves	72 649.19
➤ virement de la section de fonctionnement	44 058.00

Total Recettes 567 731.28 €

STATISTIQUES FINANCIERES 2005

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants.

Les différents pourcentages des quatre taxes
qui composent les impositions directes

COMMUNES	T. Habitation	Foncier bâti	F. non bâti	T.professionnelle
Grosmagny	7.52	8.57	45.15	9.90
Belfort	16.80	19.00	82.83	17.56
Eloie	10.40	16.10	46.12	17.56
Etueffont	7.41	12.55	49.01	6.07
Petitmagny	7.94	9.51	66.71	7.17
Rougegoutte	9.09	8.84	44.40	15.80
Moyenne départementale	12.12	14.10	39.27	11.08

Ces quatre taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme
au budget, ni le même pourcentage des impositions directes
(montants exprimés en francs)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
		En euros	
Taxe d'Habitation	7.52	33 253	53.18
Foncier bâti	8.57	20 662	33.69
Foncier non bâti	45.15	5 373	10.51
Taxe professionnelle	9.90	7 306	2.62
Totaux :		66 594	
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune			

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	3.53 Bourogne	16.80 Belfort	7.52
Foncier bâti	2.56 Felon	19.00 Belfort	8.57
Foncier non bâti	8.09 Cravanche	99.03 Méziré	45.15
Taxe professionnelle	3.84 Felon	22.41 Leval	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	9.09	47.30	66.11	49.93
Foncier bâti	Froidefontaine 10.78	49.25	Felon 79.36	31.03
Foncier non bâti	Recouvrance 0.25	1.62	Bessoncourt 69.85	8.07
Taxe professionnelle	Valdoie 0.00	1.83	Lamadeleine 72.88	10.97
	Bourg-sous- Châtelet		Froidefontaine	

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle. Ce tableau ne tient pas compte des communes faisant partie de groupements de communes à taxe professionnelle unique.

Communes	<u>Base imposition</u> Population En euros	Population	Produits attendus En euros
Montraux-Château	1 116.94	992	
Froidefontaine	2 456.76	451	125 980
Lachapelle ss Rougemont	1 188.85	466	105 703
Grosmagny	150.61	490	58 464
Lamadeleine	35.29	34	7 306
Riervescemont	12.00	50	86
Bourg sous Châtelet	0.00	128	54
			0

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FISCAL		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Argièsans	1 951
2	Riervescemont	2	Botans	1 786
3	Belfort	3	Bessoncourt	1 686
12	Grosmagny	79	Grosmagny	367
100	Sevenans	100	Vellescot	308
101	Cravanche	101	Cunelières	306
102	Bourogne	102	Fontenelle	288

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire parçu l'année précédente.

TRANSPORT À LA DEMANDE

T. A. D. c'était en 2003. La communauté de communes avait réalisé une étude en vue de créer un dispositif de transport sur un concept novateur : transporter les gens suivant leurs besoins. 410 réponses avaient été retournées à la communauté, représentant 1 100 habitants soit 18,5 % de la population sollicitée. Chiffre très élevé dans ce type de consultation prouvant l'intérêt du sujet.

Sur les 410 foyers qui avaient répondu :

- ❖ 98 disaient vouloir utiliser de manière fréquente le TAD - 26 ménages d'une personne dont 23 non motorisés
- ❖ déplacement en majorité du mardi au vendredi
- ❖ en majorité avant 10 h et entre 13 h 30 et 19 h
- ❖ les motifs principaux des déplacements étaient les achats pour 25 %
- ❖ 70 personnes déclaraient vouloir utiliser le TAD au moins une fois par semaine

Il existe bien un service de transports en commun assuré par la CTRB, mais il s'agit d'un service minimal qui est très peu utilisé ; ceci pour plusieurs raisons dont les principales peuvent être, le caractère figé des lignes qui ne s'orientent que vers Belfort, les bus qui ne sont pas adaptés pour accueillir les personnes les moins valides, qui potentiellement seraient les plus à même à les utiliser, le caractère « ramassage scolaire » qui dissuade les autres utilisateurs potentiels.

On peut imaginer qu'un service plus souple devrait permettre de compenser cette défaillance de service pour les personnes qui voudraient se déplacer sans dépendre de quelqu'un.

Il pourrait notamment s'agir :

- Des personnes âgées
- D'autres personnes à mobilité réduite
- Des personnes qui ne disposent pas de véhicule
- Des femmes au foyer dont le conjoint utilise la voiture du ménage
- Des jeunes qui ne sont pas en âge de conduire
- Des personnes qui sont en incapacité à se déplacer

Dès la fin 2003, la communauté de communes avait souhaité mettre en place un système de T.A.D.

Mais pour cela, elle devait avoir la délégation du Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort. Celui-ci était en cours de constitution et il aura fallu attendre jusqu'à l'automne 2005 pour que la situation soit finalement débloquée.

C'est finalement le S M T C qui réalisera ce TAD. La mise en place de TAD dans le Territoire de Belfort ne se fera pour l'instant que dans la communauté de communes du Pays sous-vosgien. Elle se fera de façon expérimentale. Les conclusions sur son fonctionnement seront tirées à l'issue de cette phase expérimentale.

L'organisation du TAD se fera autour de deux types de services :

1. Les services préfixés qui correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires préfixés, mais qui ne se déclenchent que s'il y a une demande au préalable. Dans tous les cas, ceux-ci ne circulent pas en continu : pour voyager, il faut impérativement réserver son trajet.
2. les services souples qui correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires variables et fonctionnant uniquement de façon ponctuelle. Ces services sont assimilés à du porte à porte entre deux points.

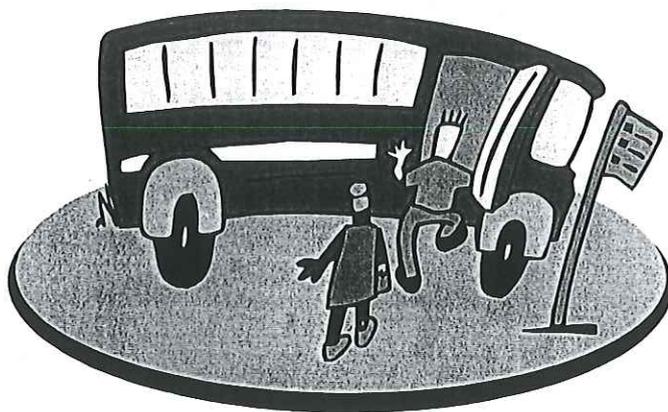
Le projet actuel prévoit de mettre en place plusieurs circuits :

- Un premier qui effectuera un ramassage sur toutes les communes et permettra une dépose à Giromagny : nous l'appellerons « la boucle interne »
- Un deuxième qui effectuera un ramassage sur la commune de l'Est de la communauté et qui desservira Belfort par Offemont : ce sera « le circuit Est »
- Un troisième qui effectuera un ramassage sur les communes de l'Ouest et qui desservira Belfort par Offemont : ce sera « le circuit Ouest ». Le dépôt à Giromagny ou Offemont permettra la correspondance avec les lignes principales.
- Le service souple, au coup par coup, en fonction de la demande.

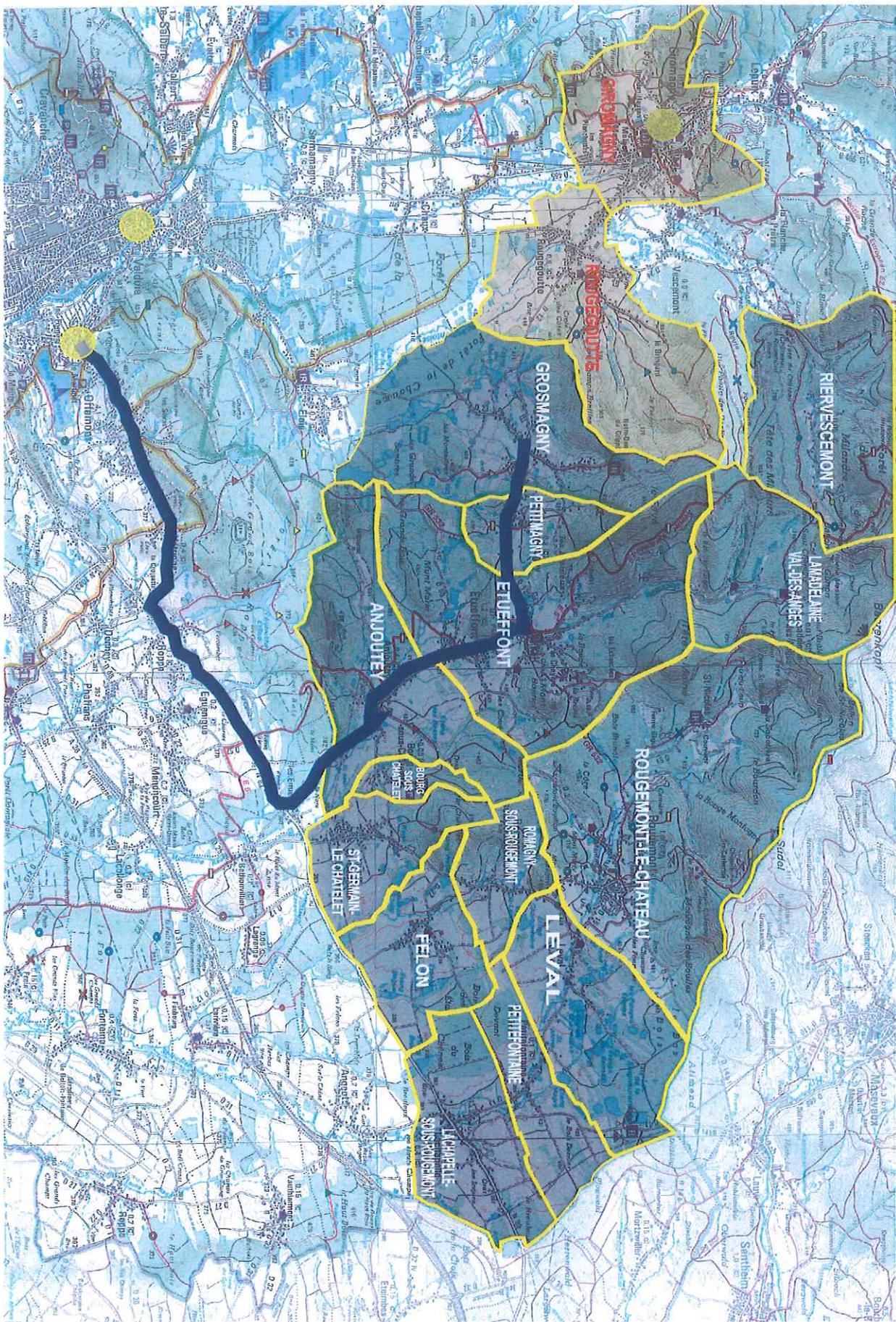
La tarification proposée par le SMTC est basée sur un multiple de la tarification du réseau urbain de 1,05 €. Ainsi, le trajet simple sera proposé à 2,10 €, l'aller- retour à 4,20 €.

Le transport se fera par véhicule de 9 places. Seules conditions : être préalablement inscrit comme client au TAD et avoir réservé son transport au plus tard la veille.

Nous sommes persuadés que ce service sera d'une grande utilité pour certains d'entre vous. Il est prévu, avant le démarrage de l'expérience, de procéder à une dernière phase d'explications. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés mais, d'ores et déjà, nous vous incitons à réserver à ce service le meilleur accueil, et surtout à vous en servir.



BOUCLE OUEST



PLAQUETTES

Qui n'a pas constaté l'envolée du coût du chauffage ?

Que l'on utilise comme source d'énergie le fuel ou le gaz, le montant des factures a subi, depuis deux années, une hausse telle que cela en devient un réel problème.

Nous sommes, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser pour vous chauffer, ces énergies qui ont, reconnaissons-le, l'avantage de la facilité et de la souplesse.

Nous avons pu constater avec regret, année après année, une diminution des ventes de bois de chauffage dans la forêt communale.

Il y a 10 ans, la commune vendait bon an mal an entre 100 et 150 stères de bois de chauffage. Ce volume n'était plus que de 6 stères il y a 2 ans. Devant ce constat, le Conseil municipal a dû prendre, à regret, la décision d'arrêter de façonner, perdant par la même occasion, une partie des revenus forestiers.

Ce constat local est le même dans les autres communes du secteur ; le bois est de moins en moins utilisé comme énergie de chauffage et chacun peut observer dans nos forêts l'abandon des bois qui pourrissent sur place.

Comment inverser la tendance et faire en sorte que nos forêts servent à nouveau à nous chauffer ?



Une des solutions est la transformation de ces bois rémanents en plaquettes obtenues simplement en déchiquetant le bois dans un broyeur puissant.

Les plaquettes ainsi obtenues peuvent être utilisées dans des chaudières dont l'alimentation est automatique, ce qui rend leur utilisation comparable à celles fonctionnant au fuel ou au gaz avec un coût de revient divisé par deux.

Forts de cette constatation, les élus de la communauté de communes étudient actuellement la possibilité d'installer une plateforme de stockage et de séchage de plaquettes.

Ceci se ferait dans les locaux vacants de l'usine WININGER à Etueffont, derrière les futurs locaux de la communauté.

Les plaquettes serviraient, dès le début de l'exploitation de la plate-forme, à alimenter la chaufferie nécessaire au chauffage des locaux communautaires mais aussi, à la future chaufferie de la piscine rénovée.

La commune de Saint Germain se déclare, elle aussi, intéressée pour chauffer les écoles. D'autres suivent le projet avec intérêt.

La source d'approvisionnement est toute trouvée : une étude réalisée par l'O.N.F. montre que les 14 communes membres de la communauté, grâce à leur bois de chauffage, pourraient fournir environ 9 000 m³ de plaquettes par an.

Si la communauté de la Haute Savoie voulait se joindre au projet, c'est un potentiel de 14 000 m³ qui viendrait s'ajouter aux 9 000 envisagés.

Les plaquettes produites seraient réservées en priorité aux collectivités désireuses de choisir le bois comme mode de chauffage, puis secondairement et sous réserve de légalité, pourraient être vendues aux particuliers.

Des contacts sont pris avec la Région, le Conseil général, l'Ademe pour voir quelles aides pourraient être obtenues. Mais la décision devra être prise rapidement, ne serait-ce que pour chauffer l'eau des futurs nageurs.



LE CENTRE DU VILLAGE



Cette année encore, il nous paraît nécessaire de faire un point sur les travaux du centre du village.

2005 a été une année de transition ; quelques petits travaux de finition subsistaient, fin d'hiver dernier : ils ont été réalisés en cours d'année et les dernières plantations ont pu être entreprises cet automne.

Le monument aux Morts a pris sa place aux abords de l'église. Ceci, à la satisfaction quasi générale, ce qui n'était pas forcément évident compte tenu du caractère quelque peu sacré de l'édifice.

Courant d'année, nous avons eu la satisfaction de nous voir attribuer une subvention au titre du fonds A.T.S.R. (Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - alimenté par l'argent destiné à la construction du Grand Canal). Cette subvention d'abord annoncée à 150 000 € s'est finalement concrétisée à la somme de 118 000 €.

Sachant qu'il nous reste à toucher une grande part de subvention DGE et une petite part de subvention parlementaire, nous pouvons envisager très concrètement la poursuite du programme avec la réalisation de la tranche conditionnelle.

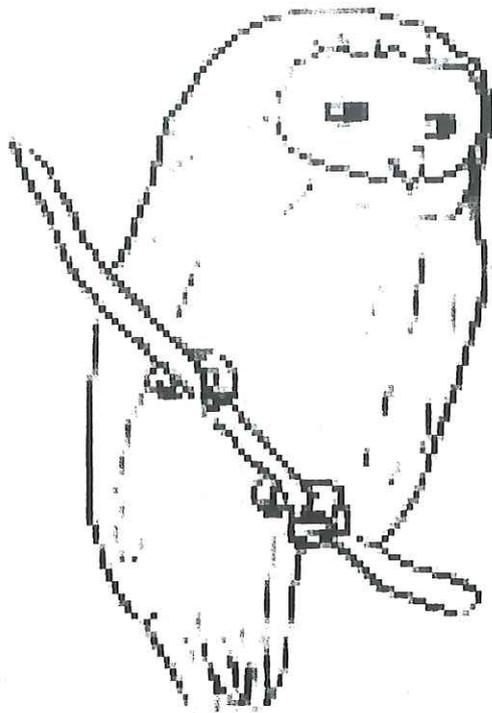
Une demande de subvention sollicitée auprès du SIAGEP a d'ores et déjà reçu un avis favorable pour l'enfouissement des réseaux entre l'école maternelle et le centre de loisirs.

Une réunion est prévue début février pour arrêter définitivement les travaux à réaliser et pour savoir si la totalité de la tranche conditionnelle pourra être programmée.

Si par bonheur c'était le cas, les cheminements piétonniers seraient réalisés jusqu'au centre de loisirs, de même que les aménagements aux abords de l'église et de l'école maternelle.



CHOUETTE



Depuis plus de vingt ans, le GNFC : GROUPE NATURALISTE FRANCHE-COMTE mène des actions de protection et de sensibilisation en faveur de la faune sauvage (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens) et de leurs milieux. Cette association a pour mission essentielle l'acquisition et la synthèse des connaissances naturalistes concernant la faune vertébrée franc-comtoise et ses activités d'études sur le terrain en font un interlocuteur privilégié pour les questions de faune sauvage.

En 2005, le GNFC a réalisé plusieurs actions qui ont touché de près notre village :

- une sensibilisation du grand public aux menaces qui pèsent sur la chouette effraie avec un travail en partenariat avec les écoles qui le désiraient : l'école maternelle ainsi que les 2 écoles de Grosmagny et Petitmagny ont participé au concours de la plus belle affiche réalisée pour la nuit de la chouette du 19 mars.
- la pose d'un nichoir à chouette effraie dans le clocher de l'église (financement de nichoirs obtenu de la part du Conseil Général du Territoire de Belfort pour plusieurs communes du Nord Territoire de Belfort).

La chouette effraie, grande consommatrice de rongeurs, vit à proximité de l'homme en raison de ses goûts pour les paysages ouverts (cultures et prairies) qui lui offrent le couvert, et les bâtiments qui lui offrent le gîte.

Si elle peut se contenter d'un coin de charpente pour simple reposoir diurne, il en va tout autrement quand il s'agit de trouver un site pour nicher. De mœurs cavernicoles, elle installait jadis son nid sur une vire ou une crevasse dans une falaise. Aujourd'hui, les constructions humaines lui fournissent d'autres sites où nicher.

Un trou de mur, le clocher du village, un pigeonnier désaffecté, le rebord d'une toiture, feront l'affaire. Mais ce sont là des sites difficiles à trouver, surtout à notre époque car on ferme les greniers, les vieilles granges tombent en ruine et sont remplacées par des structures en métal, les clochers sont parfois grillagés...

La chouette effraie est donc une espèce dont la population connaît un déclin inquiétant car elle est menacée par le trafic routier, les pesticides, l'agriculture intensive, et les modifications de son environnement.

C'est pourquoi, il est utile de poser des nichoirs qui pourront héberger une famille de chouettes en été, un moyen efficace de protéger la nature à sa porte.

**Si donc, vous avez, vous aussi, envie de participer à l'aventure, téléphoner à
Monique POIRRIER 03.84.29.05.60
afin d'obtenir les plans du nichoir et les conseils de pose.**

LES HIRONDELLES

Même si l'hirondelle ne fait pas le printemps, dit-on, c'est un signe qui ne trompe pas ! Elle est le symbole et le signe annonciateur de l'arrivée de la belle saison. Mais dans les villages aujourd'hui, on nous dit que les bavardages incessants des hirondelles ne résonnent plus autant....

En 2002, le Muséum National d'Histoire naturelle de Paris a annoncé les résultats d'un programme de suivi des oiseaux communs pendant 13 ans, qui a révélé une baisse catastrophique des effectifs d'hirondelles : - 36 % pour l'hirondelle rustique et - 84 % pour l'hirondelle des fenêtres.

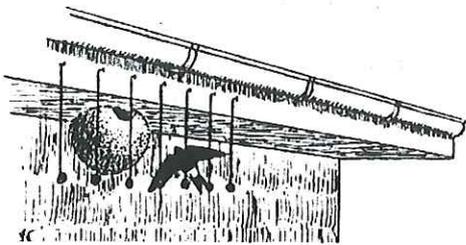


Pourtant notre village a vu ce printemps une belle colonie d'hirondelles de fenêtre : elle essayait de se trouver un petit paradis pour s'installer. Après le froid, les nombreux dangers de la migration, la prédation par les loirs, lérots, chats ou faucons, la diminution des populations d'insectes, l'ingestion d'insectes empoisonnés (insecticides), nos hirondelles eurent alors à faire face à la crise du logement (lieux de moins en moins accessibles, propriétaires gênés par les salissures, attaques d'autres oiseaux...)

HEUREUSEMENT, IL EXISTE DES TAS DE PETITES ASTUCES POUR ENRAYER LE DECLIN DE LEUR POPULATIONS. ALORS, VOUS AUSSI, CHEZ VOUS, INVITEZ LES HIRONDELLES !

Les locataires sans invitation

Les moineaux domestiques squattent souvent les nids d'Hirondelles de fenêtre. Voici une solution proposée par des ornithologues anglais (à tester) : suspendre devant les nids (à 15 cm) des ficelles au bout desquelles sont attachés des écrous (ou de petits cailloux). Ces ficelles sont longues d'une vingtaine de centimètres et elles sont espacées entre elles de 10 cm. Installez ce dispositif dès la mi-mars. Retirez-le à la naissance des petits.



Des planchettes anti - salissures

Il suffit de **placer une planchette sous le nid, 40 cm au-dessous** (sans déranger celui-ci) de telle sorte que les déjections soient récupérées automatiquement. Dans le mur de la façade, on visse des crampons auxquels on fixera une planchette au moyen d'œilletons métalliques. **Ce système se place dès que les couples d'hirondelles ont pris possession d'un ancien nid.** Pas avant, sinon on risque de voir les oiseaux construire un nouveau nid... en dessous de la planchette, ce qui nous ramène à la case de départ. Le démontage s'effectue dès que les hirondelles ont entamé leur migration. Si la maison est très haute, on peut laisser les planchettes d'une année sur l'autre. La pluie et le vent se chargeront de les nettoyer.

Attention, les planchettes peuvent représenter pour les hirondelles un risque si elles facilitent l'accès aux nids par certains **prédateurs, mammifères ou ailés**, donc attention de bien les placer au minimum à 40cm en dessous de la base des nids. **On connaît en effet un exemple malheureux de nids d'hirondelles ravagés par des pies avec des planchettes installées à 30 cm du nid.**

Les hirondelles sont en France, des espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (code rural) et par l'arrêté du 17 avril 1981, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. L'article premier précise que sur tout le territoire national et en tout temps :

- sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids,
- sont interdits, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des poussins ou adultes
- sont interdits (vivants ou morts) le transport, le colportage, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 9146,94 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois.

Monique Poirrier

LES CHEMINS D'ART

Du 18 juin au 11 septembre 2005, la communauté de communes du Pays sous-vosgien a proposé à la population du Territoire de Belfort et aux touristes de passage, une opération intitulée « Sous la ligne bleue ».

⊗ 120 km de circuits de randonnées balisés, répartis dans les 14 communes de la communauté, de Riervescemont à Lachapelle sous Rougemont et reliant entre eux tous les villages de la communauté.

Ces circuits sont accessibles toute l'année. Le travail d'amélioration du balisage et de fléchage se poursuivra dès 2006 et il est prévu l'édition de cartes de randonnées recensant itinéraires et points remarquables des communes traversées.

⊗ 2 circuits dédiés à l'art : ces deux circuits ont accueillis des œuvres d'art réalisées par une vingtaine d'artistes préalablement sélectionnés. Quatre de ces artistes ont travaillé en collaboration avec les écoles.

Les objectifs de cette manifestation étaient essentiellement de 3 ordres :

- ↳ Culturel : de nombreux échos (rencontres avec les promeneurs, appels téléphoniques, courriers, messages sur internet) confirment que les chemins ont été fréquentés par les amateurs d'art, mais également par des non-initiés. Toutes les œuvres n'ont pas été appréciées, c'est tout à fait normal, mais c'est l'ensemble, le concept lui-même qui a été très largement plébiscité.
- ↳ Touristique : la fréquentation des chemins d'art est allée au-delà de toutes les espérances. Deux compteurs installés, l'un à Saint Germain le Châtelet, l'autre à Lachapelle sous Rougemont, laissent apparaître un nombre de passages supérieur à 20 000 visiteurs.
- ↳ Social : les participations des écoles, des CLSH, de l'AFPA, de l'ADIJ, des points d'Accueil Solidarité, ont enrichi le projet et ont permis de fédérer de nombreuses énergies autour du projet. La majeure partie des œuvres avait un caractère éphémère ; elles avaient été placées gratuitement par les artistes. Certaines autres par contre, peuvent traverser les années sans crainte. La communauté de communes a décidé d'en acquérir cinq qui resteront placées sur les deux sentiers 2005.

La communauté de communes a pris la décision de renouveler l'opération en 2007.

GROSMAGNY et PETITMAGNY seront les communes où seront installées les œuvres et, dès les prochaines semaines, un groupe de travail devra être constitué pour mener à bien cette opération.

Ce groupe de travail sera composé des représentants de la communauté de communes, de la commune, des associations du Fayé et de la Borboillotte mais aussi de tous ceux qui voudront bien participer et faire en sorte que l'édition 2007 ait le même succès que celle de 2005.

LA CHAPELLE RÉNOVÉE

Partie intégrante du patrimoine local, la chapelle du Grippot reste présente dans le cœur de nombreux habitants du village.

Jadis visible de Belfort, elle est aujourd'hui cachée par les hautes futaies qui l'entourent. Seule, ne subsiste qu'une petite clairière.

Inaugurée en 1869, consacrée en 1875 à Notre Dame, la chapelle ne comprenait à l'origine, que la tour. La nef ne sera construite qu'en 1936.

En 1976, une équipe de bénévoles décide de la rénover ; un travail important est réalisé : crépissage, toiture, peinture.

30 ans plus tard, d'autres bénévoles ont réparé les attaques du temps : une nouvelle couche de peinture a été mise cet été, rendant à la chapelle son aspect immaculé.

Que les généreuses et courageuses personnes, auteurs de ces travaux, en soient remerciées.



ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Élia Françoise Roseline PERREZ, le 07 janvier

Julien KNEIP, le 16 mai

Téo Yohan ALTMAYER, le 04 août

Océane Marie Sylvette DEPREZ, le 09 août

Guillaume Christophe REVY, le 17 décembre

Anne-Lise Pauline Nicole RAYOT, le 26 décembre

DÉCÈS

Robert KERN, le 22 septembre (né le 20.07.1928)

Bernard JUND, le 26 octobre (né le 15.09.1932)

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Marcel Joseph Bernard MOUGIN, le 09 janvier à Mulhouse (né le 21.II.1932)

Bernadette MARCHAL épouse LOCATELLI, le 27 juillet à La Tronche, (née le 31.08.1936)

Nicole GRASSELER épouse ETIENNE, le 23 novembre à St Mandé (née le 06 août 1929)

IL Y AURA CENT ANS

LA FRONTIERE du 28 mars 1906

GROSMAGNY – Inventaire suite à la séparation des biens de L'Eglise et de l'Etat
Aujourd'hui 50 manifestants environ barrèrent l'entrée de l'église .L'inventaire n'a
pu être fait .

LA FRONTIERE du 31 mai 1906

GROSMAGNY – M. LAMIELLE , marchand de bois à GROSMAGNY , Nous prie de
déclarer qu'il n'est pas agent électoral et que le jour des élections il n'à
Pas offert d'argent à personne pour le compte d'aucun candidat . Il a simplement
plaisanté avec un électeur qui a eu le tort de prendre la plaisanterie au sérieux

LA FRONTIERE du 14 juin 1906

GROSMAGNY – Samedi matin , vers les 11 heures du matin , pendant l'orage . La
Foudre est tombée sur la maison de M. MOUGIN Xavier, cultivateur , le fluide est
Entré par une lucarne du toit , est descendu dans une chambre du rez-de-chaussée
Où tout a été renversé .Mme MOUGIN et ses enfants , qui se trouvaient dans la
Cuisine , n'ont subi qu'une légère commotion

LA FRONTIERE du 22 juillet 1906

GROSMAGNY – Le 14 juillet à été joyeusement fêter dans notre commune . Plusieurs
Citoyens avaient pavoisé et le drapeau tricolore claquait fièrement à certain nombre
De croisées .

Le soir à 7 heures , un banquet fraternel réunissait nos amis au café COTTET et se
Prolongeait à une heure très avancée de la nuit .Parmi les convives nous avons
Remarqué : Mrs CANAL. MARCHAND .VAICLE . PERRE . JOBRIST .SERRE
(institutteur) des conseillers municipaux , etc...

La question de formation d'un comité Républicain Radical a été agitée à la fin de la
Réunion , et les membres désignés provisoirement pour faire partie du bureau ont été
Acclamés à mains levées .Bravo citoyens ! L'idée Républicaine marche au pas de
Charge à GROSMAGNY ;Vous l'avez prouvé aux dernières élections législatives .
Confiance donc et toujours en avant . Merci aux citoyens qui se dévouent pour grouper
Les bonnes volontés ; Merci également au citoyen COTTET et à l'excellent codon bleu
Qui lui a prêté son talent pour le substantiel menu servi , et à l'année prochaine .

LA FRONTIERE du 25 août 1906

GROSMAGNY– M. GIRARD François, voiturier, a trouvé une montre en argent dans
La traversée du village, la personne qui a perdu cet objet peut le réclamer à son
Adresse.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Élia Françoise Roseline PERREZ, le 07 janvier

Julien KNEIP, le 16 mai

Téo Yohan ALTMEYER, le 04 août

Océane Marie Sylvette DEPREZ, le 09 août

Guillaume Christophe REVY, le 17 décembre

Anne-Lise Pauline Nicole RAYOT, le 26 décembre

DÉCÈS

Robert KERN, le 22 septembre (né le 20.07.1928)

Bernard JUND, le 26 octobre (né le 15.09.1932)

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Marcel Joseph Bernard MOUGIN, le 09 janvier à Mulhouse (né le 21.II.1932)

Bernadette MARCHAL épouse LOCATELLI, le 27 juillet à La Tronche, (née le 31.08.1936)

Nicole GRASSELER épouse ETIENNE, le 23 novembre à St Mandé (née le 06 août 1929)

IL Y AURA CENT ANS

LA FRONTIERE du 28 mars 1906

GROSMAGNY – Inventaire suite à la séparation des biens de L'Eglise et de l'Etat
Aujourd'hui 50 manifestants environ barrèrent l'entrée de l'église .L'inventaire n'a pu être fait .

LA FRONTIERE du 31 mai 1906

GROSMAGNY – M. LAMIELLE , marchand de bois à GROSMAGNY , Nous prie de déclarer qu'il n'est pas agent électoral et que le jour des élections il n'a Pas offert d'argent à personne pour le compte d'aucun candidat . Il a simplement plaisanté avec un électeur qui a eu le tort de prendre la plaisanterie au sérieux

LA FRONTIERE du 14 juin 1906

GROSMAGNY – Samedi matin , vers les 11 heures du matin , pendant l'orage . La Foudre est tombée sur la maison de M. MOUGIN Xavier, cultivateur , le fluide est Entré par une lucarne du toit , est descendu dans une chambre du rez-de-chaussée . Où tout a été renversé .Mme MOUGIN et ses enfants , qui se trouvaient dans la Cuisine , n'ont subi qu'une légère commotion

LA FRONTIERE du 22 juillet 1906

GROSMAGNY – Le 14 juillet à été joyeusement fêter dans notre commune . Plusieurs Citoyens avaient pavoisé et le drapeau tricolore claquait fièrement à certain nombre De croisées .

Le soir à 7 heures , un banquet fraternel réunissait nos amis au café COTTET et se Prolongeait à une heure très avancée de la nuit .Parmi les convives nous avons Remarqué : Mrs CANAL. MARCHAND .VAICLE . PERRE . JOBRIST .SERRE (instituteur) des conseillers municipaux , etc...

La question de formation d'un comité Républicain Radical a été agitée à la fin de la Réunion , et les membres désignés provisoirement pour faire partie du bureau ont été Acclamés à mains levées .Bravo citoyens ! L'idée Républicaine marche au pas de Charge à GROSMAGNY ;Vous l'avez prouvé aux dernières élections législatives . Confiance donc et toujours en avant . Merci aux citoyens qui se dévouent pour grouper Les bonnes volontés ; Merci également au citoyen COTTET et à l'excellent codon bleu Qui lui a prêté son talent pour le substantiel menu servi , et à l'année prochaine .

LA FRONTIERE du 25 août 1906

GROSMAGNY– M. GIRARD François, voiturier, a trouvé une montre en argent dans La traversée du village, la personne qui a perdu cet objet peut le réclamer à son Adresse.

*LA FRONTIERE du 2 septembre 1906

GROSMAGNY – Un comité radical a été fondé dans notre commune , le dimanche 26 août
Ont été nommés: Mrs CANAL Jules, Président MARCHAND Joseph VAICLE vice- présidents
JOBRIST, CHAPPUIS. X, TAMAGNE. E, Assesseurs COTTET Trésorier.
Les statuts ont été élaborés ; ils seront mis à l'approbation d'une assemblée générale du
comité qui se réunira dans la dernière semaine d'octobre .Le titre de membre appartiendra à
Tout citoyen qui se fera inscrire d'ici le 15 octobre prochain chez le Président ou le trésorier

LA CROIX du 23 septembre

GROSMAGNY – Incendie vendredi, à 8 heures du matin , le feu s'est déclaré dans la
Grangerie du sieur REGENBACH Adolphe , en un instant, elle fut la proie des flammes
Malgré le manque d'eau , l'on a pu préserver le corps de logis .
Les pertes, quoique peu importantes, couvertes par une assurance sont .

LA CROIX du 30 septembre 1906

GROSMAGNY – Dimanche soir ,vers 10 heures, le sieur LAMBERT Jules, maréchal ferrant
Revenait d'ETUEFFONT – HAUT , lorsque arrivé sur le mur de soutènement qui longe la
route , il avança dans une tranchée qui coupe le talus et, trompé par l'obscurité , tomba en
Bas du mur et se brisa la jambe.
Ce n'est que le lendemain qu'il fut retrouvé et ramené à son domicile.
Malheureusement, il y a déjà plusieurs accidents à signaler à cet endroit .

LA CROIX du 4 novembre 1906

GROSMAGNY – Dimanche après midi , le conseil municipal de GROSMAGNY après
Délibération (10 conseillers dont l'adjoint en tête) , autorisé par M. le maire est allé
Replacer le crucifix malgré l'opposition de l'instituteur , qui n'a pas voulu donner la clef de
la salle de l'école . Honneur aux braves ! mais que penser de cet instituteur payé par la
Commune et qui refuse à la représentation communale l'entrée d'une maison qui appartient
à la commune .

LA FRONTIERE du 25 novembre 1906

GROSMAGNY – Lundi dernier , deux voituriers se prirent de querelle dans le village ,après
Avoir passé la journée ensemble à BELFORT . Des mots ils en vinrent aux coups et comme
l'alcool rend toujours aveugle , l'un deux lança à l'autre un fort coup de poing dans la
poitrine . le docteur LARSONNEUR constata une fracture des côtes .D'où un repos forcé de
deux semaines au moins .

LA FRONTIERE du 25 novembre 1906

GROSMAGNY – On se souvient de l'incident qui se produisit au sujet de l'enlèvement du
Christ dans l'école des garçon et de la tentative faite par les conseillers cléricaux de la
commune pour le replacer . L'instituteur respectueux des ordres reçus , refusa d'ouvrir la
porte de son école et s'attira la colère des manifestants l'un de ces derniers M. MARCHAL
Aubergiste et conseiller municipal ,insulta grossièrement M. SERRE qui porta plainte au
Parquet . Cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel hier vendredi .Le sieur
MARCHAL a été condamné pour outrages à 50 francs d'amende avec sursis.

*C'est une condamnation mais insuffisante pour servir d'exemple .Les apaches pieux sachant
Qu'il en coûte si peu ne se gêneront plus pour insulter les instituteurs et ceux-ci de leur côté
Ne se sentant pas défendus autant qu'ils seraient en droit d'y compter, n'auront plus le même
courage pour faire respecter les ordres de l 'administration .*

*Mais l'opinion publique ne se montre pas aussi bienveillante à l'égard des énergumènes qui
Ne manifestent leurs prétentions que par des violences et des injures .*

*Nous nous faisons l'interprète de notre parti tout entier pour féliciter M . SERRE de son
Attitude digne et énergique .*



DERNIERE EXECUTOIN CAPITALE PUBLIQUE ~ A GROSMAGNY ~



EXTRAIT DU JOURNAL LA CROIX DU 24 SEPTEMBRE 1905

Une exécution capitale publique à GROSMAGNY en 1855

La probable exécution capitale de POZZI l'assassin de CHAUX , passionné en ce moment L'opinion publique . A ce sujet nos compatriotes se demandent à quelle époque remonte La dernière décapitation dans le territoire : des bruits contradictoires ayant circulé , nous Croyons intéresser nos lecteurs en publiant , d'après le journal de BELFORT et du HAUT-RHIN , le récit du crime et de L'exécution du plus récent prédécesseur de POZZI Dans notre région .

LE CRIME

Nous empruntons le résumé du crime au numéro du 2 juin 1855 qui rend compte des débats Honoré POIX , l'assassin de la femme GIRARDEY a comparu devant la cour d'assise du HAUT-RHIN , le 24 et 25 mai . Nos lecteurs connaissent déjà les circonstances de ce crime Qui a eu tant de retentissement dans l'arrondissement de BELFORT . Ils n'ont pas oublié Qu'à la suite de relations intimes entre POIX et la femme GIRARDEY , relations rompues Et renouées plusieurs fois , celle ci avait refusé de retourner habiter avec son amant , qui la Maltraitait . POIX avait multiplié les menaces pour faire changer cette détermination, mais Il n'avait pas réussi .

Enfin , un soir que sa maîtresse travaillait dans les champs de son père , avec une autre Femme , POIX qui ce jour- là avait renouvelé ses instances sur un ton plus doux , l'avait Décidée à aller avec lui dans le bois qui touche au champ .

C'est là que l'assassin l'a assommée à l'aide de la pioche qu'elle avait à la main en quittant Le travail . Puis le même instrument lui servit à faire une excavation en terre , dans laquelle Il enfouit sa victime. Mais pendant l'hiver, les animaux carnassiers avaient mis le cadavre A découvert ; une tête de mort , des fragments d'os , la chevelure et une partie des vêtements De la femme GIRARDEY apparurent alors aux regards des passants .

Le drame se dévoila et POIX fut désigné d'une voix commune pour être l'auteur de L'assassinat L'on n'en finirait pas si l'on voulait raconter les outrages et les violences Dont Marguerite GIRARDEY était chaque jour l'objet . Enfin il arriva un moment où la mort Lui sembla préférable à cette épouvantable servitude et aux tortures dont elle était accablée . Elle alla demeurer avec sa sœur , et c'est à cette époque qu' elle se rendit avec POIX dans la Forêt communale de GROSMAGNY . On sait le reste . Après la perpétration du crime , POIX Quitta le pays et se réfugia en SUISSE , d'où il fut extradé quand les preuves du crime furent Devenues palpables.

LES ASSISES

Aux charges qui pèsent sur l'accusé viennent se joindre deux faits d'une haute gravité : c'est La découverte chez le frère de l'accusé , de la pioche dont la femme GIRARDEY se servait le Jour de sa disparition , et qui n'avait pu être retrouvée , et un témoin a vu l'accusé rentrer chez lui , la nuit du crime portant sur l'épaule un instrument ressemblant à une pioche .

L'audition des témoins à d'ailleurs corroboré d'une manière puissante l'accusation dirigée contre lui . A toutes les questions qui lui sont adressées , l'accusé oppose les dénégations les plus absolues ; embarrassé dans ses premières réponses, il prend plus d'assurance au fur et à mesure que les témoins apparaissent ; il nie les faits les mieux établis avec une persistance qui étonne tout l'auditoire .

Après le réquisitoire de M. l'avocat général qui a demandé au jury un verdict qui permette à la cour de prononcer une peine en rapport avec l'énormité du crime ,et le plaidoyer du Défenseur , dont la tâche était difficile ,le jury a déclaré l'accusé coupable du crime D'homicide volontaire avec préméditation , et a rejeté les circonstances . Honoré POIX a été En conséquence , condamné à la peine de mort .L'exécution aura lieu sur la place publique de GROSMAGNY .

POIX a entendu son arrêt de mort sans manifester la moindre émotion .

EXPIATION

C'est hier jeudi ,que l'assassin de la femme GIRARDEY a expié son crime à GROSMAGNY L'instrument du supplice avait été dressé dans un lieu bas et entouré d'éminences ,qu'une Foule avide et nombreuse couronnait dès le matin .

A 6 heures, la gendarmerie et un escadron de dragon se rangeaient en bataille devant L'échafaud, à 7 heures le condamné arrivait, à pied , sur la place de l'exécution , Accompagné du respectable abbé MEYBLUM ,aumônier des prisons de COLMAR ,qui L'exhortait à la résignation et au repentir .

POIX a marché au supplice d'assez bonne grâce ; son œil clair , la liberté de sa démarche Tout annonçait dans sa personne la résolution et le courage que donne la religion quand elle Entretient le coupable de miséricorde divine ,et que dans sa consolante philosophie, elle lui Enseigne que plus on approche de la mort , plus on raisonne ,et moins on s'en effraie C'est sous la bienfaisante influence de ces pensées chrétiennes que le condamné s' est Agenouillé avec son confesseur , au pied de l'échafaud , pour prier avec ferveur , la foule Emue s'est découverte , et s'est agenouillée aussi .

Après l'accomplissement de ce dernier et solennel devoir, POIX a gravi d'un pas ferme les Degrés de la lugubre plate- forme , il s'est adressé alors au deux à trois mille personnes Présentes pour faire publiquement l'aveu de son crime , qu'il avait jusque-là nié avec énergie Ses paroles, entrecoupées par le recueillement , disaient en substance , qu'il espérait que son Sort, servirait d'exemple à ceux qui comme lui seraient aiguillonnés par les mauvaises Passions . POIX ayant parlé pendant deux minutes environ , a terminé sa confession par cette Métaphore biblique , que sa profession de cultivateur rendait encore plus saisissante :

<< Voilà ce que c'est que de ne pas soigner le blé ; l'ivraie l'envahit et fini par étouffer le bon grain .Telle est mon histoire ! c'est pourquoi je reconnais que je mérite la mort >>

Les aveux , la résignation et le repentir du condamné avaient excité la pitié de la foule ; aussi Chacun a til senti son cœur se glacer lorsque l'exécuteur a fait glisser sur sa nuque le Triangle homicide ...

Mais la mort n'a pas été pour POIX un fantôme redoutable , grâce à la pitié et à la charité Exemplaire de l'abbé MEYBLUM qui lui a prodigué ses consolations et ses encouragements Jusqu'à l'heure suprême .

M. le juge de paix de GIROMAGNY , assistant a l'exécution a dressé procès-verbal des Déclarations du condamné , déclarations que l'on dit a peu près semblables à celles qu'il A faite sur l'échafaud , sauf quelques détails intimes sur la manière dont le crime s'est commis

Ainsi POIX prétend qu'à la suite d'une altercation avec sa maîtresse , il lui aurait jeté sa Serpe à la tête et qu'a la vue du sang , il l'aurait achevée à coups de houe , dans la crainte Qu'une dénonciation de sa part ne le mit entre les mains de la justice.

*Certes , une exécution est toujours un spectacle hideux ;mais s'il est vrai, comme on l'assure Que la peine capitale peut retenir par l'exemple ,l'homme au moment où la pensée du crime Lui arrive , on ne saurait nier l'utilité de diminuer le nombre de forfaits en épouvantant ceux Qui seraient disposés à les commettre . Puisse cette terrible leçon porter ses fruits et mettre Un terme à la série de tableaux sanglants et immondes que nous avons vu naguère se Dérouler dans notre arrondissement et dont la plupart sont plutôt dus à l'immoralité qu'à L'entraînement des passions ardentes , n'oublions pas que l'immoralité donne la main à L'homicide . << **POIX en est la preuve entre mille** >>*

Depuis il aura fallu attendre 126 ans pour que la loi BADINTER en 1981 Abolisse à jamais la peine de mort



Lieu de l'exécution de POIX

